



Pour être branché... il faut être bien ferré !

Le raccordement du branchement du consommateur au réseau d'Hydro-Québec ne s'effectue pas à la légère. Toutes les règles doivent être respectées, et la conformité de l'installation est un pré-requis essentiel.

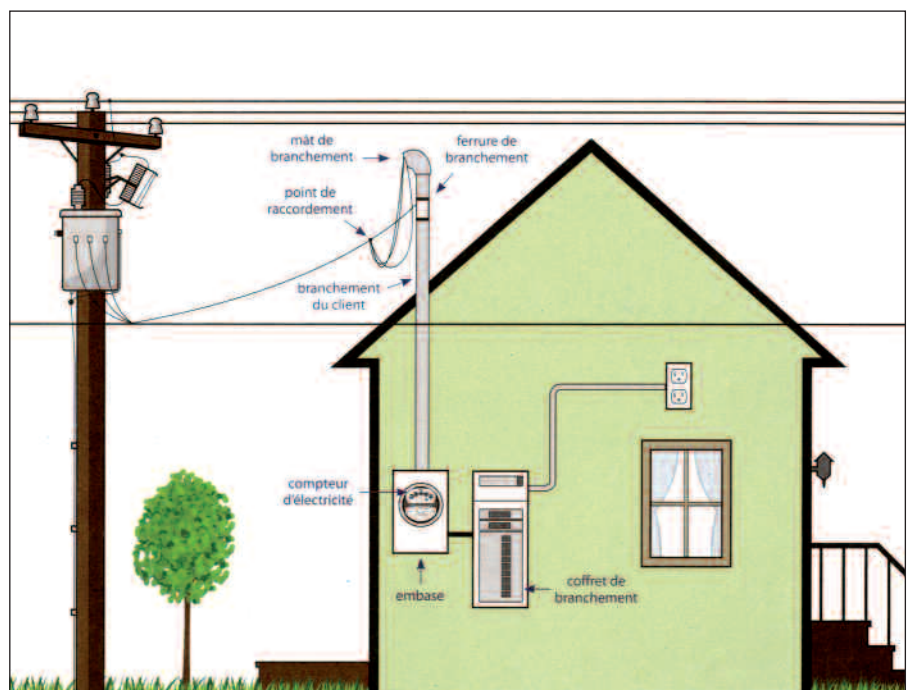
Une équipe de monteurs d'Hydro-Québec se présente chez un nouvel abonné pour effectuer le raccordement de son branchement au réseau aérien. Ils s'amènent à bord d'un camion muni d'un engin élévateur à nacelle et équipés de tout le matériel et l'outillage nécessaires pour réaliser le travail. Le client, content de voir arriver une équipe d'Hydro-Québec, observe la scène et se dit que, enfin, il va recevoir du courant! Les monteurs descendent du camion et s'approchent pour effectuer quelques vérifications. Puis, au grand étonnement du client, ils l'informent qu'ils ne peuvent procéder au raccordement. Ils repartent vers une autre destination, après avoir griffonné quelques notes sur leur document d'intervention : distance entre la ferrure et la tête de branchement, dégagement au toit insuffisant, accès au point de raccordement, l'installation n'est pas prête...

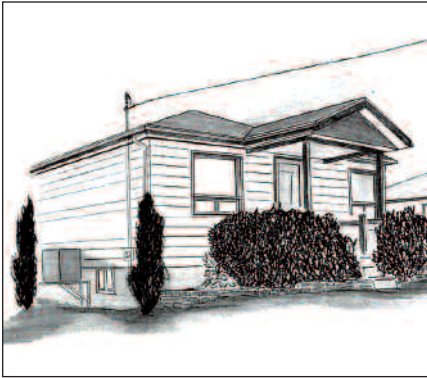
SCÈNE EXCEPTIONNELLE ?

Malheureusement, non. En 2006, plus de 1 400 cas de non-conformité au Livre bleu relativement aux branchements aériens ont été consignés. Rappelons que chacune de ces irrégularités nécessite un correctif, donc, un retour du maître électricien sur les lieux et un déplacement supplémentaire de l'équipe d'Hydro-Québec.

Avant le raccordement, l'équipe de monteurs doit s'assurer de la conformité de l'installation du branchement aérien par rapport aux exigences du Livre bleu. Les principaux points à respecter sont les suivants :

- ▶ **Nombre de branchements du client raccordés au conducteur de branchement d'Hydro-Québec (maximum de quatre).**
- ▶ La distance entre la ferrure et la tête de branchement ou entre deux ferrures.
- ▶ La résistance mécanique. La ferrure et son support doivent résister à la force minimale au point d'attache du conducteur d'Hydro-Québec.
- ▶ **Ferrure de branchement :**
- ▶ L'emplacement du branchement doit permettre la pose du compteur dans un endroit facile d'accès.
- ▶ La hauteur minimale et maximale de la ferrure.
- ▶ Le dégagement entre le toit et les conducteurs.
- ▶ La distance entre la ferrure et les fils de télécommunications.
- ▶ **Longueur du mât de branchement, type de mât.**





- ▶ Accès au point de raccordement.
- ▶ Dégagement entre les conducteurs de branchement et les fenêtres, portes ou porches.

On doit considérer plusieurs éléments au moment de l'installation d'un branchement. Il est important de se reporter au chapitre 2 du Livre bleu et d'examiner attentivement les nombreuses illustrations. De plus, pour le choix de l'emplacement des branchements et des compteurs, on doit consulter différentes réglementations, telles que :

- ▶ Le *Code de construction du Québec – Chapitre V, Électricité*.
- ▶ Les règlements des municipalités concernant l'emplacement d'équipements sur un bâtiment.
- ▶ La loi sur les biens culturels du Québec pour les bâtiments reconnus ou classés patrimoniaux.

GLOSSAIRE

BRANCHEMENT DU CLIENT

Partie de l'installation électrique du client qui se situe entre le coffret de branchement et le point de raccordement.

COFFRET DE BRANCHEMENT

Ensemble constitué d'un coffret en métal contenant l'interrupteur et, parfois, les disjoncteurs ou fusibles.

COMPTEUR D'ÉLECTRICITÉ

Appareil servant à mesurer et à enregistrer les quantités d'électricité consommées.

EMBASE

Socle carré ou rectangulaire comportant des mâchoires servant à recevoir les lames de contact d'un compteur.

FERRURE DE BRANCHEMENT

Pièce de métal munie d'un ou de plusieurs isolateurs, qui sert à attacher les conducteurs de branchement d'Hydro-Québec ou du client à un mur, à un poteau, à un mât de branchement ou à un support reliant plusieurs mâts de branchement.

MÂT DE BRANCHEMENT

Support auquel sont fixés les conducteurs de branchement aérien d'Hydro-Québec ou du client et qui dépasse le toit du bâtiment.

POINT DE RACCORDEMENT

Point où l'installation électrique à alimenter est reliée à la ligne de distribution.

Le document *Intégration visuelle des installations de branchements aux bâtiments résidentiels*, Guide des bonnes pratiques, publié par Hydro-Québec, suggère quant à lui des façons de faire adaptées pour faciliter l'intégration visuelle des équipements de branchements et de mesure aux bâtiments résidentiels.

La conformité avec les exigences du Livre bleu vous assure d'obtenir le raccordement du branchement du

bâtiment de votre client dès la première visite de l'équipe d'Hydro-Québec.

Avant la réalisation des travaux, nous vous invitons à consulter le Livre bleu et, en cas de doute, à communiquer avec un représentant d'Hydro-Québec au 1 877 COURANT (1 877 268-7268) pour obtenir des informations supplémentaires.